# GÉRER POUR GAGNER

LE MAGAZINE DE VOTRE RÉUSSITE

AOÛT SEPT. OCT. 2023

#71

Une publication Cerfrance

agriculture

En immersion

## La digitalisation du monde agricole

**Demain, c'est maintenant**

Passage obligatoire à la facture électronique

**Les éléments clés**

La filière Volailles de chair

**La règle de 3**

Réforme des retraites : les changements clés

CERFRANCE

# À propos de Cerfrance : réseau associatif et mutualiste de conseil et d'expertise comptable

Depuis plus de 70 ans, Cerfrance met les compétences pluridisciplinaires de **ses 14 000 collaborateurs** (experts-comptables, conseillers, juristes, etc.) au service de la réussite de ses **320 000 clients-adhérents,** de tous secteurs d'activité : agriculture, artisanat, commerce, services, professions libérales.

**Constitué de plus de 700 agences locales,** regroupées en 57 entités départementales ou régionales et fédérées au plan national par le Conseil National du Réseau, Cerfrance est organisé en réseau collégial d'entreprises associatives.

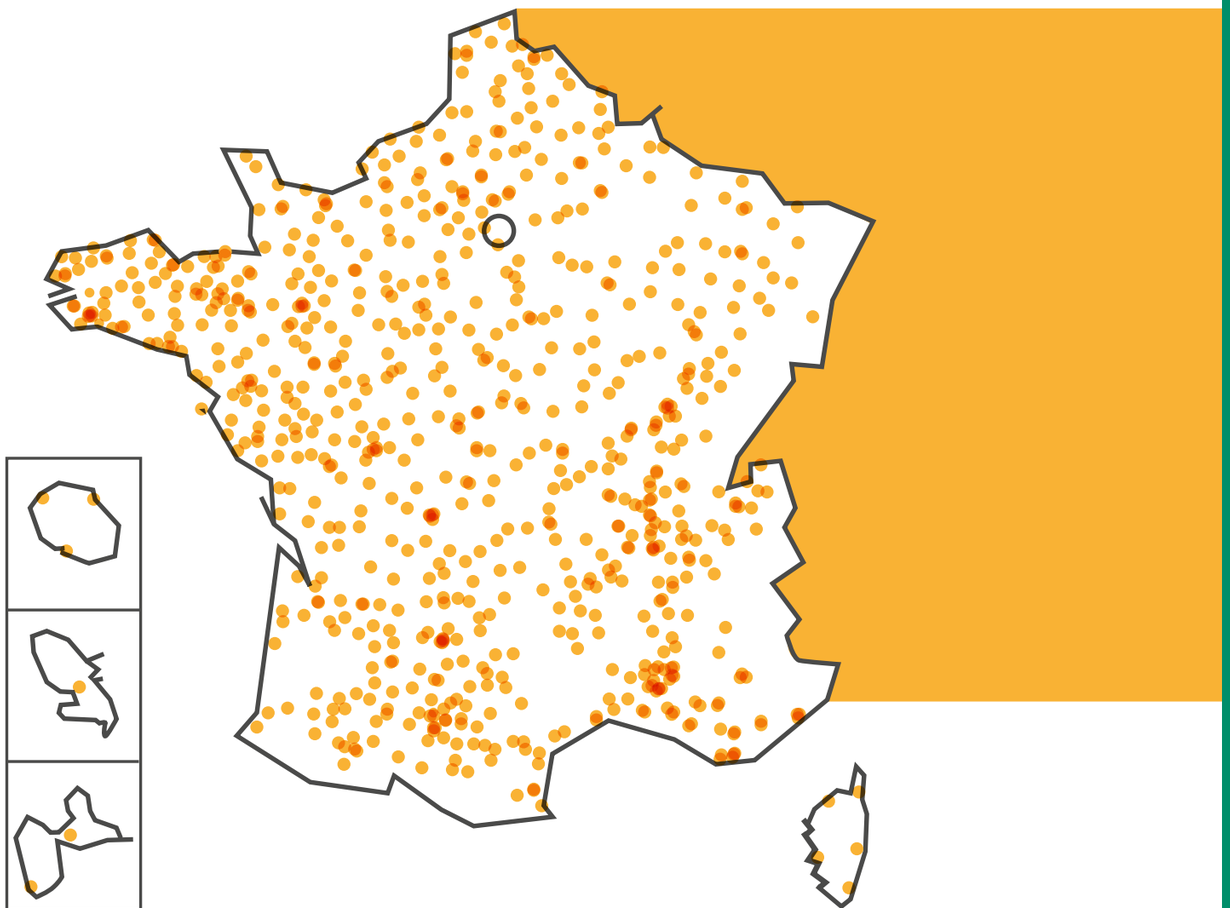

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

Et pour en savoir plus, rendez-vous sur : **www.cerfrance.fr**

**Cerfrance, un réseau de proximité**

## Édito

Chère lectrice, Cher lecteur,

Ce numéro de Gérer pour Gagner consacre son dossier au sujet de l'utilisation des outils numériques en agriculture.

Le monde s'est digitalisé progressivement et nos modes de vie et de travail ont évolué avec l'arrivée du numérique et des nouvelles technologies. Les agriculteurs sont concernés par ces transformations depuis plusieurs années déjà, à travers notamment l'utilisation de la robotique qui a permis plus de productivité et de confort de travail. Aujourd'hui, le high-tech va encore plus loin, comme l'illustre le reportage suivant.
Gérer une entreprise en « zéro digital » n'est plus possible. Nous le voyons par exemple avec la réforme de la facture électronique qui impose à toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA de pouvoir gérer, à partir du 1er juillet 2024, la réception de factures sous un nouveau format *via* une plateforme en ligne dédiée (plus de détails en page 13). Prochainement, l'Intelligence Artificielle offrira d'autres alternatives.

Quelle que soit votre stratégie digitale, les conseillers Cerfrance, formés à ces sujets, sont là pour vous accompagner !

*Benoît Hureau*
Président du Conseil National du Réseau Cerfrance

# Sommaire


**4 Ça vient de sortir**
Brèves réglementaires

**I DOSSIER**

**5 En immersion**
Quelle utilisation du numérique en agriculture ?

**6 Reportage**
La haute technologie au service du développement

**9 L'œil de l'expert**
Numérique, digital, de quoi parle-t-on exactement ?

**10 Zoom sur**
Digitalisation rime aussi avec adaptation et précaution

**12 À la pointe**
Nouvelles technologies, l'agriculture à la pointe

**13 Demain, c'est maintenant**
Passage obligatoire à la facture électronique

**I DATAS**

**14 Les éléments clés**
La filière Volailles de chair

**16 L'essentiel en chiffres**

**I PRATIQUE**

**18 Retour d'expérience**
Valoriser son savoir-faire chez ses voisins

**20 La règle de 3**
Réforme des retraites : les changements clés

**22 Mémo de l'entrepreneur**
Hameçonnage : quand c'est flou, il y a un loup !

**23 Point doc**
Les points essentiels d'une offre de prêt



**Éditeur :** Conseil National du Réseau Cerfrance
Association loi 1901 - Siège social : 18 rue de l'Armorique
75 015 Paris - Tél. 01 56 54 28 28
N° CPPAP - 1023 G 88449 - Tiré à 47 368 exemplaires
ISSN 1950-7992 - Ce numéro comporte 24 pages.
**Parution trimestrielle :** août sept. oct. 2023
Prix du n° : 2,50 € TTC - Dépôt légal à parution
**Abonnement annuel :** 4 numéros : 10 € TTC
Service abonnement - Tél. 01 56 54 28 28
ou www.cerfrance.fr
**Directeur de la publication :** Benoît Hureau
**Directrice de la rédaction :** Stéphanie Bohn
**Rédactrice en chef :** Elsa Philippe
**Comité de rédaction composé de collaborateurs du Réseau Cerfrance :** Élodie Boutbien (Côtes d'Armor), Anne Bras (Bretagne), Régis Campion (Bretagne), Nicolas Cayzeele (Seine Normandie), Christelle Dupin-Rappart (Méditerranée), Sandrine Jean (Haute-Loire), Thierry Lemaître (Champagne, Nord-Est, Île-de-France), Jacques Mathé (Poitou-Charentes), Emmanuelle Parou (Centre-Limousin), Elsa Philippe (Paris), Aline Thopart (Loire-Atlantique).
**Conception - réalisation :** Dixxit - 32 Rue Étienne Marcel, 75002 Paris - Tél. 01 78 16 06 00 - Courriel : contact@dixxit.fr
**Photographies :** Alfred Cromback, Istock, Shutterstock, Adobe Stock, Marthe Lemelle
**Impression :** OTT - Parc d'Activités Les Pins, 9 Rue des Pins, 67310 Wasselonne

PEFC 10-31-3162

Le Réseau Cerfrance s'engage en faveur de la protection de l'environnement. Ce journal est imprimé sur papier écologique made in France, obtenu sans traitement chimique et produit à base d'énergies propres. L'impression est assurée par une imprimerie labellisée Imprim'vert.

Ça vient de sortir

# Évolutions réglementaires et législatives

15 SEPTEMBRE 2023

## Un diagnostic agro-environnemental pour toute nouvelle MAEC

Toute exploitation s'engageant en 2023 dans un contrat MAEC de 5 ans doit réaliser un diagnostic agro-écologique. Celui-ci doit être transmis à la DDTM avant le 15 septembre de l'année d'engagement. En cas de non-transmission, le dossier ne pourra pas être engagé en 2023.

20 SEPTEMBRE 2023

## « Droit à l'erreur » : nouveauté PAC 2023

La PAC 2023 introduit un « droit à l'erreur ». À ce titre, il est possible d'apporter, sans pénalité, des modifications à sa déclaration PAC jusqu'au 20 septembre 2023 (effectifs d'animaux, Registre Parcellaire Graphique ou tout document justificatif). Des aides supplémentaires (MAEC, aides couplées…) peuvent être ajoutées à la demande, à condition qu'elles soient encore contrôlables. À l'inverse, les modifications ne sont plus acceptées dès lors que l'exploitant a été informé d'un contrôle.

31 DÉCEMBRE 2023

## Prolongation du dispositif d'aide « gaz et électricité »

Afin de pallier les effets de la crise énergétique, le gouvernement a mis en place en juillet 2022 une aide sous forme de subventions pour les entreprises les plus énergivores. Les critères d'obtention ont été simplifiés. Cette aide d'urgence est prolongée jusqu'à fin décembre 2023.

en ligne les-aides.fr

1ER JANVIER 2024

## Tri des biodéchets obligatoire

À partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables. Pour ce faire, des solutions seront proposées par les collectivités territoriales. L'objectif est de valoriser ces biodéchets sous forme de compost ou de combustible (méthanisation). Cette obligation concernera également toutes les entreprises et collectivités, quel que soit le volume de déchets produits.

**Plus de brèves réglementaires sur la plateforme GPG**





En immersion

# Quelle utilisation du numérique en agriculture ?

Le numérique s'est progressivement immiscé dans la majorité des professions. L'agriculture n'est pas en reste. Cela a commencé à la fin des années 1980 avec la comptabilité et la gestion, puis petit à petit dans les conduites de troupeaux ou les itinéraires techniques en végétal.

L'automatisation de certaines tâches s'est réalisée conjointement avec l'arrivée des nouvelles technologies. Les progrès actuels sont les plus significatifs et les plus impressionnants dans les activités de production. Notre reportage montre le niveau de sophistication technologique qu'il est possible d'atteindre.

Cela nécessite une grande vigilance de la part des agriculteurs pour ne pas subir la technologie et continuer à piloter par eux-mêmes leur exploitation. Autre défi, répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, participer au bien-être des producteurs mais aussi à l'amélioration de la résilience des exploitations agricoles.

Par Jacques Mathé,
Économiste rural

À la SCEA de Courtebotte, Patrick Molinié et ses associés illustrent ce que peut devenir l'agriculture de demain : du high-tech au service d'un système productif résilient et respectueux de l'environnement et de la qualité gustative des aliments. Depuis 30 ans, l'exploitation a développé une remarquable expertise dans le pilotage des serres, en mobilisant des outils de haute technologie.

**Dénomination :**
Exploitation Courtebotte

**Cogérants :**
Molinié Patrick
Carretey Thierry
Daney Isabelle
Gergères Marie-Christine
Molinié Christelle

**Activité :**
Production de tomates (90 %)

**Effectif :**
100 unités de main-d'œuvre

**Date de début d'activité :**
1991

**Surface :**
6 ha

**Localisation :**
Meilhan sur Garonne (47)

Reportage

# La haute technologie au service du développement

Par Jacques Mathé, Économiste rural

À la SCEA de Courtebotte, l'installation de serres high-tech de tomates a permis, en quelques années, un développement remarquable accompagné d'une amélioration de la performance économique et environnementale.

### Un développement croissant

En 1991, Jean-Robert Gergères lance la première modernisation de l'exploitation Courtebotte, spécialisée en tomates. À cette époque, on parlait d'un modèle marmandais avec des tomates de plein champ et quelques serres froides. Il construit 2 hectares de serres en verre. Un investissement conséquent qui va donner le signal à trente années de croissance de l'entreprise. La commercialisation des tomates était réalisée par le biais du cadran de Marmande. Ce système de vente aux enchères a laissé place à des groupements de producteurs qui ont donné naissance, en 1995, à ce qui deviendra Rougeline, l'un des acteurs principaux du secteur de la tomate et de la fraise en France.

En 1996, Patrick Molinié rejoint son beau-père et son beau-frère dans l'affaire. Les associés ajoutent un hectare de serres en verre et démarrent la culture hors-sol. Suivront plusieurs installations successives de serres, avec une cogénération, pour arriver à un total de 6 hectares chauffées et modernisées en 2023.

Aujourd'hui, l'exploitation est conduite par 5 cogérants et emploie plus de 100 personnes en moyenne sur l'année. C'est une vraie PME à laquelle il faut ajouter la SARL Courtebotte, structure de production énergétique.

La production de tomates représente 90 % du chiffre d'affaires.

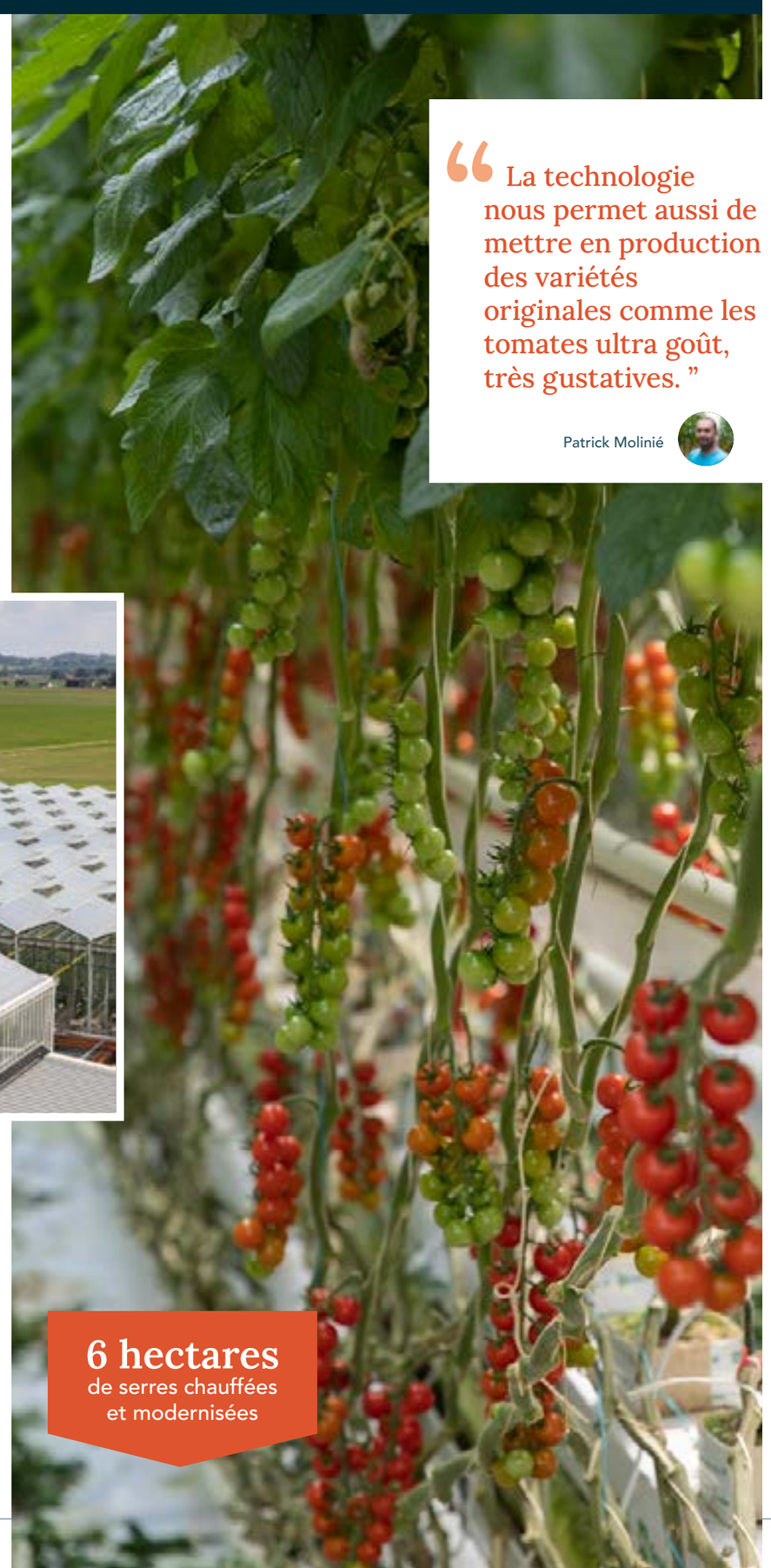

> « La technologie nous permet aussi de mettre en production des variétés originales comme les tomates ultra goût, très gustatives. »
>
> Patrick Molinié

**6 hectares**
de serres chauffées et modernisées

« *Nous avons voulu nous différencier et proposons de la cerise grappe et des tomates de différentes couleurs, mais aussi des variétés anciennes comme la Cœur de bœuf* », explique Patrick Molinié.

Et pour diminuer l'ultra dépendance à la tomate, une stratégie de diversification plus poussée, vers d'autres types de cultures est également mise en œuvre, à travers notamment la production de mini-poivrons et de mini-aubergines.

### Des conduites culturales portées par les Outils d'Aide à la Décision (OAD)

« *Rien de tout cela n'aurait pu se réaliser sans les investissements que nous avons consentis, dans le suivi de la production d'abord* », nous précise Patrick. « *Dès les premières serres, nous avons mis en place des ordinateurs climatiques qui permettent de gérer automatiquement les ouvertures et fermetures en fonction des conditions extérieures, mais aussi en fonction de l'atmosphère que nous souhaitons à l'intérieur et qui permet de conduire les cultures de façon optimale* ». Ces technologies n'empêchent pas les deux chefs de culture de tout contrôler. Bien au contraire, leur rôle est de coordonner l'ensemble de ces OAD pour ajuster au mieux la conduite des cultures dans chaque serre. Il y a obligatoirement une analyse et une validation de tous les choix stratégiques. Mais la gestion des amendements, des apports en eau, des nutriments, est réalisée par des outils de pilotage automatique. Cette automatisation permet de reproduire les tâches que les chefs de culture ont définies.

« *La technologie nous permet aussi de mettre en production des variétés originales comme les tomates ultra goût, très gustatives. On va rechercher des arômes et du sucre. Cela donne des tomates croquantes et peu acides. Pour cela, on gère la lumière de la serre afin d'orienter la photosynthèse vers le fruit. On utilise des leds avec un dosage des couleurs bleu ou rouge qui vont permettre d'atteindre ces qualités gustatives. On est dans une serre high-tech dont le pilotage est totalement programmé et géré par des applications digitalisées. Nous avons des capteurs de sève et des caméras infrarouges. Cela permet d'avoir la température de la plante et de connaître exactement ses besoins en eau en fonction de sa transpiration et d'autres indicateurs portant sur les conditions climatiques. On peut aussi peser la plante en production avec des outils de mesure spécifiques* ».

Pour effectuer le tri des tomates cerises récoltées, une machine a été développée sur-mesure, à l'initiative de Patrick. Cet outil permet d'obtenir un tri parfait, en fonction du calibre et de la couleur.

Tous les processus sont programmés et validés en amont par les chefs de culture. Cette validation déclenche l'automatisation du pilotage des outils pour gagner au bout du compte en productivité.

### La technologie, un outil de la productivité

L'autre atout de l'utilisation des nouvelles technologies dans les cultures légumières est l'amélioration importante de la productivité. « *Nous avons un suivi très précis, et en temps réel, de l'avancée des récoltes dans les serres, dans chaque rang. Nous recevons sur nos serveurs l'ensemble des informations sur tous les travaux, en particulier sur les volumes. Cela nous aide au suivi qualité, à la productivité de chaque employé et aux comparaisons avec*

*les standards. Les employés utilisent aussi des téléphones pour prendre des photos de l'état des plantes à l'instant T et nous faire remonter les problématiques constatées sur place, comme des maladies ou des ravageurs. Cela nous permet de faire une cartographie de ce qui se passe dans les serres et de faire un suivi qualité. Nous sommes certifiés HVE, Global Gap, Zéro résidu. Pour nous, l'observation de l'environnement est primordiale. Nous pouvons intervenir rapidement grâce aux informations qui remontent en temps réel. Le calendrier de production est calé aux besoins du marché et, avec la précision de nos outils, nous pouvons savoir si notre système est rentable sans attendre la fin de l'exercice comptable* ».

### Cogénération et développement durable

En 2002, les cogérants décident d'investir dans la production d'énergie à partir de cogénération, système plus efficient que la simple chaudière gaz. « *On utilise l'eau de refroidissement des moteurs pour chauffer les serres. On récupère aussi le $CO_2$ pour le réinjecter dans les serres, ce qui améliore la photosynthèse. On produit aussi de l'électricité que l'on revend à EDF* ». Une structure juridique de type SARL a été créée pour identifier ce centre de profit énergétique et séparer cette activité de la production agricole. L'entreprise produit aussi de l'électricité photovoltaïque autoconsommée et a investi dans une installation de récupération et traitement de l'eau de pluie, avec filtre à charbon (phyto-épuration), pour utiliser l'eau de pluie en toute sécurité.

### Automatiser pour plus de performance et d'expérimentation

« *Nous n'aurions pas eu ce développement sans les technologies mises en place. Évidemment, on peut tout à fait piloter des serres avec moins de technologie, mais le travail humain à fournir est colossal. Je ne vois pas comment nous pourrions conduire 6 hectares de serres sans un minimum d'automatisation. Et je ne parle pas de la performance économique ! Cela nécessiterait de réduire la voilure en termes de calendrier de production avec des serres froides et moins de surface. Donc un autre modèle économique. Le point crucial pour gérer une exploitation comme la nôtre réside dans la qualité des chefs de culture. La pierre angulaire de notre système est la gestion climatique. Si on se rate, l'ensemble de la production est remis en cause. L'œil du chef de culture est essentiel, mais c'est bien sûr un travail d'équipe ! La PBI (protection biologique intégrée), la partie commandes et logistique, le conditionnement, ainsi que la gestion des ressources humaines, sont indispensables pour le bon fonctionnement d'une entreprise de plus de 100 salariés, avec de surcroît une activité saisonnière.* »

Aujourd'hui, une serre est dédiée à des tests sur des variétés de fruits et légumes exotiques. Le temps dégagé grâce à l'automatisation sur les produits « connus » permet de mener en parallèle toutes ces expérimentations. La SCEA Courtebotte a l'ambition d'installer 2 hectares supplémentaires d'ici deux ans, dédiés à la production de nouveaux produits. Le développement d'une activité de transformation des invendus est également à l'ordre du jour, pour tendre vers le zéro déchet.

**Retrouvez ce reportage en vidéo sur la plateforme GPG, sur la chaîne YouTube du Réseau Cerfrance et sur la chaîne TV : demain.fr, à partir du lundi 7 août 2023.**

**Parcourez également le diaporama photos sur la plateforme GPG.**



L'œil de l'expert

# Numérique, digital, de quoi parle-t-on exactement ?

Par Anne Bras, Chargée d'études

Agriculture, artisanat, commerce, services… la transition numérique n'épargne personne ou plutôt concerne tout le monde. À condition de l'appréhender sans crainte, en la mettant à sa juste place.

La révolution numérique, tout le monde la vit depuis plusieurs décennies. L'invention, puis la diffusion des ordinateurs personnels à partir des années 80 en ont constitué le point de départ. Au début du XXIe siècle les choses se sont accélérées. Avec l'apparition des smartphones, le numérique est véritablement entré dans la vie de tous.

L'intégration des technologies numériques dans le fonctionnement quotidien des fermes n'est pas récente. Dès les années 90, les agriculteurs utilisaient le minitel pour consulter nombre de services, aussi bien d'actualités (météo, avertissements agricoles, cours et cotations…) que d'accès à des bases de données techniques (déclarations de naissances, ventes ou décès d'animaux) ou de conseils. Ces services préfiguraient le web agricole et démontraient que la révolution, loin d'être seulement technologique, réside surtout dans l'usage du numérique.

### Le numérique pour mieux piloter les exploitations

Du suivi des cultures (fertilisation, traitements…) à celui de l'élevage (reproduction, santé, alimentation, bâtiments…), de la déclaration PAC aux plannings de travail, l'informatique est largement entrée dans le pilotage des exploitations. La facture électronique constitue la prochaine étape (*Cf.* p13).

### Le numérique pour créer de nouvelles activités, nouveaux services ou marchés

Avec le développement de la vente directe, le web est devenu pour certains le canal de vente privilégié de leurs produits. Pour d'autres, la présence sur internet permet de faire parler de soi pour trouver sa place sur les marchés ou en magasins.

### Le numérique pour transformer les modes de production

Chercher à automatiser pour réduire la pénibilité du travail et améliorer la productivité n'est pas nouveau, les premiers automates datent de l'antiquité et la machine à tisser du XVIIIe siècle. Mais l'automatisation s'est réellement développée à partir du XXe siècle, grâce à l'électronique puis l'informatique et les technologies numériques, et aujourd'hui l'Intelligence Artificielle.

Après les robots en élevage (de traite, d'alimentation, de paillage…) et les technologies en culture (systèmes de guidage, caméras embarquées, robots de désherbage…), les objets autonomes sont les derniers nés de cette révolution qui offre, sans nul doute, des opportunités pour les exploitations. À condition de ne pas oublier que l'agriculture est d'abord un métier d'observation du vivant et que rien ne remplace l'œil et la main des humains.

Zoom sur

# Digitalisation rime aussi avec adaptation et précaution

Par Thierry Lemaître, Agronome

Digitalisation, numérisation, informatisation, robotisation… les nouvelles technologies sont désormais présentes dans la quasi-totalité des activités agricoles et cette dynamique ne fait que s'amplifier. Pour en tirer pleinement profit, il convient avant tout de s'approprier les outils, d'en connaître les limites, les coûts et d'éviter la confiance aveugle.

Personne ne peut contester les avantages tirés des évolutions technologiques dans l'agriculture : meilleure qualité de travail, meilleure efficience des facteurs de production, mais aussi confort physique et psychologique. Néanmoins, l'agriculteur doit aborder ces nouveaux équipements avec quelques précautions indispensables pour éviter la sortie de route.

## Adopter de nouvelles méthodes de travail

La digitalisation n'impacte pas de la même manière les différents systèmes de production. Il appartient donc à chaque exploitant de s'adapter en fonction de son système, de sa situation personnelle, sans oublier sa maîtrise de l'informatique. Le recours à la dématérialisation (notamment des factures et des moyens de communication) oblige à une certaine rigueur et à une organisation du travail administratif qui s'alourdit d'année en année, et ce, même dans les périodes de travaux intensifs. L'utilisation des smartphones s'est généralisée : les outils de pilotage d'installations à distance et les Outils d'Aide à la Décision (OAD) de protection des cultures sont, par exemple, développés sous forme d'applications pour téléphones portables. De plus, le nouveau Système de Suivi des Surfaces en Temps Réel par satellite (3STR), rend obligatoire l'utilisation d'un smartphone pour vérifier la cohérence entre le dossier PAC et la réalité du terrain.

## Évaluer la rentabilité à long terme

Il est toujours tentant d'acquérir des technologies de pointe pour améliorer son confort de travail ou sa productivité. Ces outils ont toutefois un coût, encore plus élevé s'il faut renouveler du matériel pour accueillir ces nouvelles technologies. Et la conjoncture actuelle de raréfaction des matériaux ou composants électroniques ne devrait pas ralentir l'inflation galopante des matériels agricoles. Une vigilance quant au rapport coût/rentabilité s'impose. Au-delà du coût d'acquisition, trois autres aspects sont à prendre en compte :

- **La formation,** essentielle pour exploiter pleinement les potentialités de ces nouveaux outils. Elle sera d'autant plus importante si l'exploitant n'est pas suffisamment familiarisé à l'informatique.
- **La maintenance,** parfois oubliée ou sous-estimée.
- **Le dépannage,** sur site ou à distance, ainsi que les permanences ; autant de modalités ou d'interlocuteurs à prévoir, sachant que les pannes surviennent aussi le soir et les week-ends, et souvent au mauvais moment !

## Mettre en place des procédures dédiées

Le bon paramétrage des outils nécessite souvent beaucoup plus de temps qu'on ne l'imagine. Il est toutefois indispensable pour éviter les déboires. Qui n'a pas eu connaissance, dans son entourage ou sur les réseaux sociaux, d'un conducteur de tracteur ayant paramétré ses trajets dans la parcelle, mais qui, absorbé par son portable, a percuté un poteau électrique qu'il avait oublié de mentionner ?
Internet et l'informatique de manière générale font également l'objet de pannes ou de *bugs*. Il n'empêche que la prévention de ce type de risques permet de faire face à de tels problèmes avec plus de sérénité. Une entreprise sur deux est victime d'une cyberattaque. Le monde agricole, à l'échelle de l'exploitation et de son environnement, est devenu une cible privilégiée, surtout depuis le début de la guerre en Ukraine. Si beaucoup d'entreprises (ou de collectivités) ne sont pas encore suffisamment armées contre ce nouveau genre de péril, *a fortiori* l'exploitant est encore moins rôdé face à ces risques, mais il se doit aujourd'hui d'être vigilant dans ce domaine également.

## Se prémunir contre l'infobésité

« Trop d'infos tue l'info ! » prévient le célèbre adage. Les canaux d'information se sont multipliés, au service de l'agriculteur et aussi pour des motivations marketing ou de communication : mails, informations captives des fournisseurs, clients ou partenaires, réseaux sociaux, webinars, enquêtes… Dans ce foisonnement de sollicitations, une sélection s'impose pour conserver l'essentiel sans se disperser. Pour éviter l'overdose ou les *fake news*, il s'agit de personnaliser les notifications de vos outils en fonction de leur importance/urgence, de bien sélectionner vos sources de confiance et, si possible, d'organiser des astreintes de surveillance afin de vous autoriser un droit à la déconnexion.

## Observer, la base du métier

La digitalisation est devenue incontournable dans la gestion d'une exploitation agricole. Néanmoins, l'aide apportée par les nouveaux outils ne doit pas occulter que les décisions finales se prennent sur la base de l'observation des cultures, du sol, des bioagresseurs, du cheptel… L'agriculture demeure un métier du vivant. Les nouvelles technologies sont efficaces dans ce domaine lorsqu'elles viennent en complément des compétences d'observation et d'analyse de l'exploitant !

À la pointe

# Information numérique, l'agriculture à la pointe

Par Jacques Mathé, Économiste rural

Familiarisés avec les innovations technologiques, les agriculteurs ne sont pas en manque d'idées pour faire évoluer leurs pratiques. Le numérique peut apporter des réponses aux différents enjeux du monde agricole.

Le grand public considère souvent à tord le secteur agricole et rural en retard sur les évolutions technologiques. Pourtant, les agriculteurs sont tout particulièrement friands de nouveaux outils leur permettant d'améliorer leur productivité, leur gestion quotidienne ou leur confort de travail. Ils ont été précurseurs dans l'utilisation de logiciels informatiques pour la comptabilité et la gestion de leurs activités, bien avant les PME, artisans et commerçants. L'informatique embarquée fait partie de leur quotidien et les biotechnologies sont omniprésentes dans les exploitations.

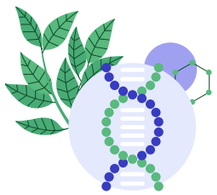

## Des *start-up* agricoles nombreuses

Le secteur agricole est l'un des leaders dans la création de *start-up*. Ces dernières développent des outils de pilotage des fermes en améliorant ou révolutionnant le monde du végétal et de l'alimentation. Les levées de fonds pour financer ces nouvelles entreprises ont explosé depuis deux ans. Les nouveaux investisseurs, souvent éloignés du monde agricole, considèrent l'agriculture et l'alimentation comme étant des opportunités d'investissement très rentables. Mais les agriculteurs ayant une capacité à collaborer n'ont pas attendu ces investisseurs extérieurs pour développer des outils et offres de services qui s'appuient sur l'Intelligence Artificielle ou sur les technologies web 3.0. On peut citer en exemple le réseau de la Ferme Digitale, qui regroupe plus de 120 *start-up* à vocation agricole et donne une visibilité à tous ces acteurs engagés dans le *high-tech*. Il existe aussi de véritables succès comme Agriconomie, première place sur le marché spécialisé dans les approvisionnements agricoles, ou encore Miimosa, leader dans les plateformes de financement participatif dédié à la transition agricole et alimentaire.

## Trois domaines agricoles principalement explorés

Tout d'abord, la transformation numérique concerne les activités de services, comme les deux exemples cités précédemment, et les Outils d'Aide à la Décision (traitement des systèmes d'information, météo avec Weemat, gestion des fermes et des itinéraires techniques avec Farmeo). Sont très exploitées également, toutes les offres qui améliorent la visibilité des exploitations et de leurs productions, notamment pour les distributions en circuits courts avec les applications de vente à distance, *Drive* et les boutiques en ligne.

Ensuite, elle touche aux outils (matériel ou bâtiments) avec l'informatique embarquée, la robotisation à la ferme ou au champ, et toutes les technologies qui vont diminuer la pénibilité du travail ou apporter une amélioration de la productivité.

Enfin, elle est exploitée dans le domaine de la recherche sur les aliments. Ynsect, champion des aliments pour animaux à base d'insectes, en est une bonne illustration. Les innovations agronomiques (champignons, semences résistantes à la sècheresse...) et les intrants biosourcés, comme les traitements biocontrôlés ou les biostimulants des plantes, sont révolutionnaires.

* * *

Nous ne sommes qu'au début d'une révolution de l'information numérique qui est incontournable pour faire face aux défis de l'avenir. Même si le pilote reste l'exploitant, les nouvelles technologies vont apporter des solutions et contribuer pour chacun à choisir le meilleur chemin vers celle-ci. Le train est en marche ; aux exploitants de monter à bord car le futur se prépare aujourd'hui !





Demain, c'est maintenant !

# Passage obligatoire à la facture électronique

Par Élodie Boutbien, Responsable de marché

À partir du 1er juillet 2024, toutes les entreprises assujetties à la TVA (redevables ou non) seront soumises à l'obligation de facturation électronique. Sont principalement concernées celles qui vendent aux professionnels (B2B). L'enjeu premier est de taille pour l'administration fiscale : lutter contre la fraude à la TVA. En France, celle-ci est estimée entre 10 et 20 milliards d'euros par an.

## Quelles opérations sont concernées ?

L'obligation de facturation électronique ne concerne que les opérations (achats, ventes de biens, prestations de services) réalisées entre entreprises assujetties à la TVA en France. Toutefois, les opérations réalisées par les assujettis à la TVA avec des clients particuliers, ou étrangers, sont également concernées à travers la mise en place de la transmission de leurs données de transaction à l'administration fiscale. De même pour les opérations portant sur les activités de services, *via* la transmission de leurs données de paiement. Ces deux derniers points sont appelés « e-reporting ».

## Le calendrier de déploiement

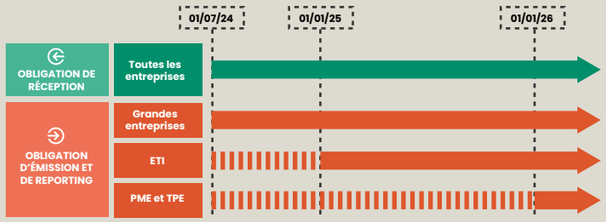


Depuis le 1er janvier 2020, la transmission de factures par voie électronique est d'ores et déjà obligatoire pour les marchés publics. Le recours à la facturation électronique et à la transmission de données va se déployer progressivement dans toutes les entreprises entre 2024 et 2026. À partir du 1er juillet 2024, si vous êtes assujetti à la TVA, redevable ou non, et quelle que soit la taille de votre entreprise, vous devrez impérativement gérer **la réception** de factures électroniques. Quant à leur émission et l'émission du « e-reporting », ils interviendront ultérieurement selon un calendrier défini par la DGFIP. Pour les TPE et les PME, cette obligation prendra effet au 1er janvier 2026, mais il reste possible de commencer dès le 1er juillet 2024.

## Comment ça marche ?

La facture établie avec un logiciel compatible avec la norme appelée Factur-X est transmise sous forme dématérialisée et associe deux types de format : un format PDF « lisible » par tout un chacun et un format XML contenant un socle de données (data) pour automatiser leur traitement. Les factures transiteront systématiquement par une plateforme de dématérialisation : le Portail Public de Facturation (celui de l'État) ou une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (appelée PDP) qui apportera des services additionnels. Rapprochez-vous de votre interlocuteur habituel pour bien choisir votre plateforme !

## Les enjeux

Au-delà de la prévention contre la fraude à la TVA, l'État entend renforcer la compétitivité des entreprises. Le passage à la facture électronique réduit en effet efficacement les coûts de traitement des factures reçues (estimés entre 13 et 14 euros par facture), accélère les process et améliore les délais de paiement. Elle permet de suivre l'activité des entreprises en temps réel et d'adapter le pilotage de ses actions. Les factures et leurs données seront stockées sur un serveur sécurisé en format original, garantie de leur intégrité et de leur authenticité. À terme, la facture électronique facilitera les déclarations de TVA. En conclusion, les objectifs sont clairement définis : économie, gain de temps et sécurité.

Version digitale

Suivez toute l'actualité de ce sujet majeur sur la plateforme GPG !

Les éléments clés

# La filière Volailles de chair

■ Par Jacques Mathé, Économiste rural

La grippe aviaire continue de perturber le fonctionnement de la filière Volailles de chair en France et en Europe depuis 2019. Malgré cela, la consommation reste soutenue.

L'Union européenne reste un grand acteur de la filière avicole à l'échelle mondiale. Les exportations se sont élevées à 2,340 millions de tonnes pour une production de 12,773 millions de tonnes. L'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient sont les principaux clients de l'UE, mais un grand nombre de pays achète en Europe, ce qui donne une très forte diversité des débouchés.
La Pologne est devenue en quelques années le leader de la production avec des coûts de production très compétitifs et des outils d'abattage innovants.
La France et l'Espagne complètent ce trio de tête de l'aviculture européenne.

**Le solde commercial de l'UE est de**
**1,506 Mt**

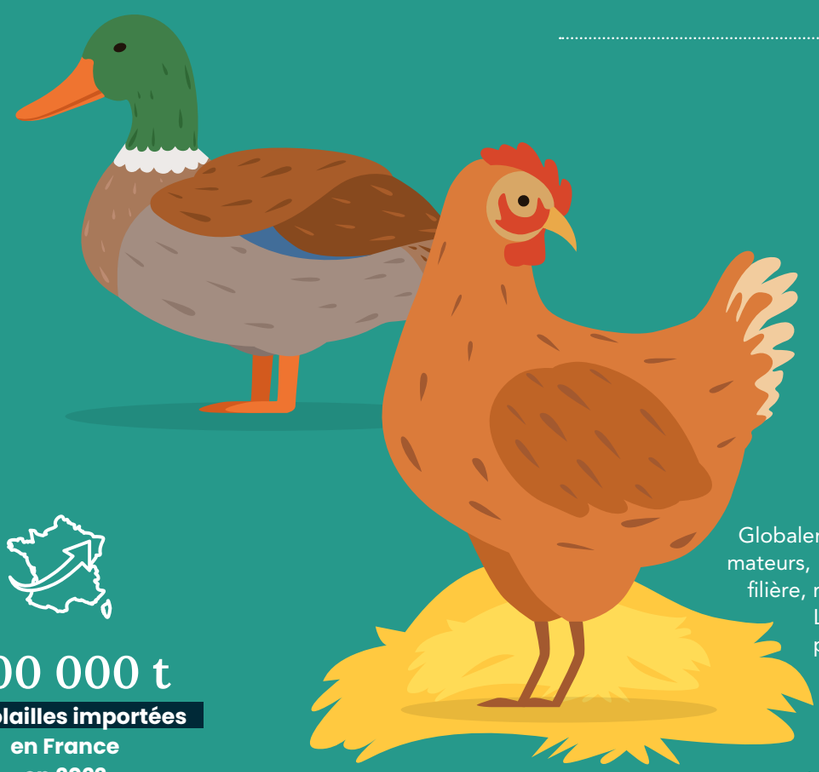

À l'instar de l'Union européenne, on assiste à une diminution de la production française en 2022 par rapport à 2021, notamment en canards (-32 %) et en dindes (-18 %), alors que la production de poulets ne diminue que de 1,4 %. Cette forte baisse, due à la grippe aviaire, fait suite à une diminution tendancielle de la production de volailles en France depuis une vingtaine d'années. En conséquence, les importations de volailles sont passées de 130 000 tonnes en 1996 à plus de 800 000 tonnes en 2022. L'essentiel de ces importations provient des pays de l'UE, notamment la Pologne (206 000 t), la Belgique (184 000 t) et les Pays-Bas (118 000 t).
Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'origine Brésil est extrêmement limitée (moins de 10 000 t) et les importations des pays hors U.E. représentent au total moins de 90 000 tonnes, soit 10 % de l'ensemble des importations de volailles.

**800 000 t**
**de volailles importées en France en 2022**

**En France, l'élevage avicole moyen s'étend sur**
**2 500 m²**

Les exploitations avicoles françaises diffèrent quelque peu des exploitations des pays concurrents, souvent beaucoup plus concentrées et industrialisées. L'élevage avicole français moyen compte 2 poulaillers pour un total de 2 500 m². Au Pays-Bas et en Pologne la moyenne est de 7 500 m², en Ukraine et en Thaïlande ce sont des fermes usines qui peuvent atteindre jusqu'à 2 millions de volailles en production.
La flambée des prix de l'aliment et de l'énergie peut déstabiliser la filière, extrêmement exposée à ces deux postes de coût. L'avenir de certains élevages sera conditionné par la bonne répercussion de ces coûts dans les prix de reprise par l'aval. La filière avicole garde néanmoins une forte capacité d'adaptation, notamment sur les conditions d'élevage, et une viande qui satisfait les nutritionnistes, les gastronomes, et qui fait souvent consensus autour des tables familiales.

Du côté des exportations de volailles, l'offre française perd de son dynamisme. Ces dernières, qui s'élevaient à 900 000 tonnes dans les années 2000, ont diminué de moitié avec 430 000 tonnes exportées en 2022. 63 % des volumes sont destinés aux pays de l'Union européenne.

**430 000 t**
**de volailles exportées en 2022**

L'autre particularité de la filière française est la très forte disparité des races et des formes d'élevage (leader européen de la production en plein air). Ces disparités sont souvent reconnues à travers des signes officiels de qualité (Label Rouge, AOP...). Près de 30 % de la production française relève de ces caractéristiques, dont les débouchés sont essentiellement à destination du marché français.

**La France**
**1er pays**
**en nombre de races**

Globalement, les volailles gardent une bonne image sanitaire et de praticité chez les consommateurs, d'autant que les éleveurs ont fait d'importants efforts pour améliorer l'image de la filière, notamment avec les élevages en plein air ou le développement de la production biologique. La viande de poulet est toujours attractive et la demande est toujours en croissance. Ce n'est pas le cas de la dinde dont les consommateurs se détournent de plus en plus. La production de pintades reste toujours très réduite et concerne des clients très spécifiques, comme la restauration. Quant au canard, il subit de plein fouet la grippe aviaire, son offre a fortement diminué et les volumes de consommation ont subi la même baisse. La filière « gras » reste soumise à des pressions sociétales autour du bien-être animal. Les éleveurs en sont conscients. Certains innovent dans les processus de gavage afin de ne pas subir d'éventuels mouvements d'opinion. Après des années de fort développement et de démocratisation du foie gras, cette filière est entrée dans une zone de turbulence avec une visibilité limitée pour les éleveurs et les transformateurs.

# L'essentiel en chiffres

## Indice national des fermages

| ANNÉE | INDICE |
|---|---|
| 2022 | 110,26 |

Barème applicable du 01/10/22 au 30/09/23
Arrêté du 13/07/2022 constatant pour 2022

## Comptes courants d'associés

| Date de clôture | Taux | Date de clôture | Taux |
|---|---|---|---|
| 30/10/2022 | 1,66 % | 30/01/2023 | 2,21 % |
| 30/11/2022 | 1,76 % | 27/02/2023 | 2,40 % |
| 31/12/2022 | 1,87 % | 30/03/2023 | 2,58 % |

Source : Francis Lefebvre

## Zoom marché laitier

En France, le prix du lait conventionnel a atteint les 500 €/1 000 L début 2023. L'augmentation du prix se tasse sur le T1 2023, un plafond pourrait avoir été atteint sous l'effet de l'inflation alimentaire et d'une baisse des intrants. Certaines laiteries annoncent de potentielles baisses pour la fin d'année. En production biologique, le prix du lait progresse de nouveau par rapport à 2022. En France, les cessations font baisser la collecte, ce qui contribue à assécher ce marché qui reste très fragile. Ailleurs en UE, le constat est plutot à la progession des volumes.

### Produits laitiers industriels en €/t

Source : La France Agricole > Cours et marchés > Produits laitiers industriels

### Lait de vache prix réel en €/1 000 L

| | Prix conventionnel | Évolution N/N-1 | Prix lait bio | Évolution N/N-1 |
|---|---|---|---|---|
| Oct. 22 | 483,9 | 24,81 % | 531,80 | 2,98 % |
| Nov. 22 | 488,7 | 25,24 % | 532,46 | 3,03 % |
| Déc. 22 | 499,3 | 26,44 % | 530,73 | 4,91 % |
| Janv. 23 | 499,8 | 24,14 % | 528 | 7,19 % |
| Fév. 23 | 498,3 | 22,04 % | 523,50 | 7,38 % |
| Mars 23 | 486,5 | 16,08 % | 505,21 | 6,71 % |

Source : FAM, série Chrono >PA> lait et PL> enquête mensuelle lait> lait de vache

### Consommation française de produits laitiers

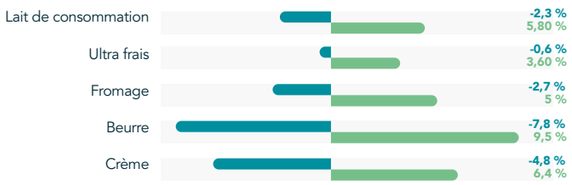


Mars 2022 (évolution cumul annuel mobile)
Source : FAM d'après le panel Kantar Worldpanel

## Zoom marché viande

Depuis la fin du T1 2023, les cours de la viande bovine se tassent, même s'ils restent porteurs. L'offre continue de baisser, ce qui risque de modifier durablement les échanges que la France peut avoir avec ses principaux partenaires européens : les exports sont au plus bas tandis que les imports augmentent. Le risque de faire de plus en plus appel aux pays tiers inquiète la profession qui demande la mise en place de protection de sa production.

### Viande bovine

En €/Kg - Semaine 47 - Prix moyen pondéré - cotis. nationales - Source : FranceAgriMer synthèse cotation hebdo

### Exportation bovine

| | Janv. 2023 | Variation /N-1 |
|---|---|---|
| Broutards (nb) | 182 000 têtes | -7 % |
| Jeunes bovins finis (nb) | 1 000 têtes | -38 % |

Source : Bulletin économique interbev

### Viande porcine

| MAI 2022 | MAI 2023 |
|---|---|
| 1,698 | 2,153 |

Après un T1 en forte progression, où son prix s'est approché de 2,4 €, le porc standard se stabilise en mai autour de 2,15 €. Le marché reste dynamique, entretenu par une baisse du cheptel qui limite l'offre et une consommation qui résiste malgré l'inflation alimentaire. Ce niveau de prix du porc, conjugué à une baisse du prix de l'aliment (390 €/t) permet à la filière porcine de repasser à un ration de rentabilité plus favorable. L'export devrait être dopé temporairement à la suite de la visite du Président en Chine et à l'accréditation de 15 établissements français (abattoirs et charcutiers).

Source : marché du porc breton

### IPAMPA

Source : Insee

| MARS 2023 | ÉVOLUTION N-1 | ÉVOLUTION M-1 |
|---|---|---|
| 137,5 | 3,23 % | - 0,79 % |

**Analyse des prix à l'achat des matières premières agricoles :** La chute des prix du gaz depuis l'automne 2022 a permis de redémarrer les usines de production d'engrais. La redescente de l'IPAMPA, entamée début 2023, se confirme sur l'ensemble du T1. Toutefois, même en baisse, l'indice reste élevé (proche des valeurs du T2 2022). Hormis le chlorure de potassium (PK), les cours des principaux intrants ont continué à baisser et se retrouvent à leur niveau d'il y a 2 ans. Ces baisses de charges devraient compenser les baisses de produits (viande, lait, céréales) sous réserve que les achats soient faits aux périodes les plus opportunes.

## Smic brut et minimum garanti depuis le 01/05/2023

| SMIC HORAIRE | SMIC MENSUEL BASE 35H | MINIMUM GARANTI |
|---|---|---|
| 11,52 € | 1 747,20 € | 4,1 € |

## L'agenda déclaratif

| | |
|---|---|
| **5 août :** TVA 2e trimestre | **5 novembre :** TVA 3e trimestre |

## Bilans mondiaux et européens blé/maïs

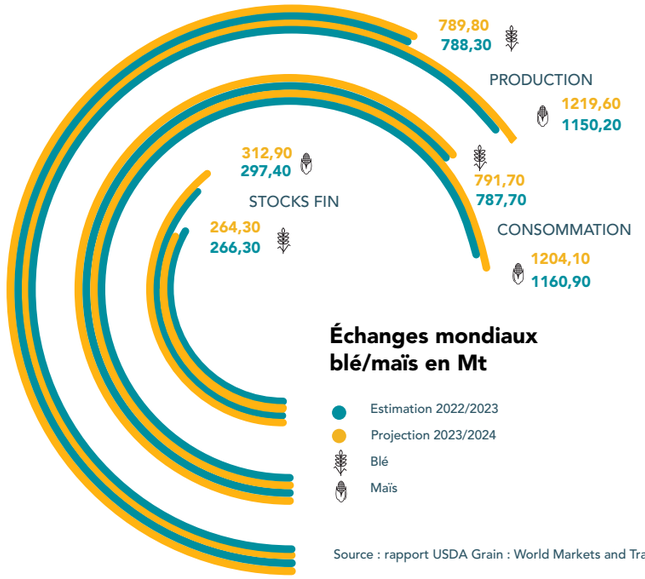


Source : rapport USDA Grain : World Markets and Trade

### Import/export européen blé/maïs en Mt

Source : Commission européenne cereals market situation

| | Blé | | Maïs | |
|---|---|---|---|---|
| | 2022/2023 Provisoire | 2023/2024 Prévisionnel | 2022/2023 Provisoire | 2023/2024 Prévisionnel |
| Exportation | 31,0 | 32 | 3,5 | 4,6 |
| Importation | 8,5 | 4 | 24,5 | 17 |

## Aliments pour animaux en €/tonne

Source : Web agri

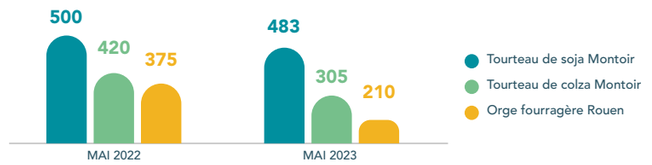


## Engrais

Source : Web agri

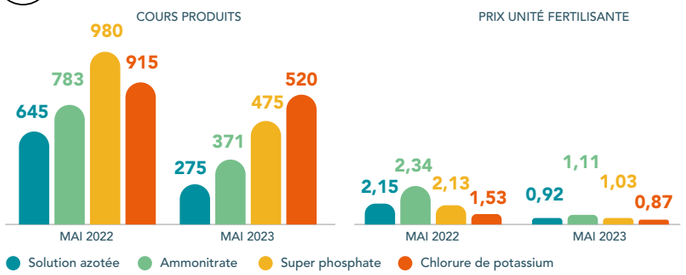


## L'analyse

Après une mauvaise récolte 2022, la production de maïs devrait retrouver un niveau habituel en 2023-2024 (+6 %), principalement grâce à l'augmentation des surfaces en culture sur le continent américain. Cette hausse permettrait de soutenir celle de la consommation mondiale qui se trouve stimulée par la baisse des prix des matières premières. En blé, si les productions russes, ukrainiennes et australiennes sont amenées à baisser, elles seront compensées par celles de l'Argentine, de l'Inde et de l'UE. Plus de surfaces y sont cultivées et de meilleurs rendements sont attendus (pas de sécheresse prévue à ce stade). Malgré ces prévisions rassurantes, les marchés restent suspendus aux prérogatives de la Russie, qui met régulièrement la pression en ralentissant la circulation des bateaux en Mer Noire. De nouvelles tensions auraient pour conséquence de faire monter les prix.

**Antoine Cerles**
Service Études et Références

## Pétrole Brent (Mer du Nord) en $/baril au 15/03/2023

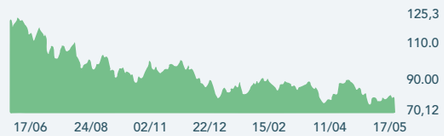


Le prix du pétrole brut est en baisse depuis le pic de juin 2022 et se trouve, en mai 2023, au même niveau que janvier 2022. Fortement soumis aux différentes actualités géopolitiques mondiales (guerre, dette américaine...) et aux quotas de production fixés par l'OPEP (en baisse), ce prix reste très volatile.

Source : Boursorama

Retour d'expérience

# Valoriser son savoir-faire chez ses voisins

Interview de Thomas Bouché, Viticulteur, réalisée par Jacques Mathé, Économiste rural

Au cœur du Cognac, la famille Bouché produit des eaux de vie depuis des générations. Les trois frères de la dernière génération se sont installés ensemble pour reprendre le vignoble familial. Ils y ajoutent une activité de vinification et de distillation en prestation de service à leurs voisins.

**Jacques Mathé : Quelle est l'histoire de votre exploitation ?**

**Thomas Bouché :** Mes parents ont repris ce vignoble en 1989. Il appartenait à la famille de ma mère. Mon père était fils de viticulteur mais le vignoble paternel était destiné à son frère. Avec ma mère et un salarié, ils ont tous les trois conduit leur exploitation sans grand changement en termes de superficie. La majorité du commerce des eaux-de-vie était réalisée avec le groupe Rémi Martin. Récemment, nous avons repris d'autres vignes pour atteindre 60 hectares aujourd'hui. Nous en avons profité pour diversifier nos débouchés, en nous associant avec le groupe Hennessy pour un tiers de nos eaux-de-vie.

**J.M. : Et d'autres opportunités se sont présentées ?**

**T.B. :** Tout à fait. Un vignoble attenant à notre exploitation avait été racheté en 2017 par le groupe américain Sazerac, un producteur de brandy et distributeur d'alcool. Les acheteurs cherchaient des viticulteurs, mais surtout des vinificateurs et distillateurs pour assurer cette prestation. Leur premier prestataire ne leur avait pas donné satisfaction. Ils sont venus nous voir en voisins, en sachant que nous avions les compétences pour faire ce travail délicat de vinification et distillation. À l'époque, nous avions déjà trois alambics sur notre domaine et mes deux frères, de par leur formation, possédaient le savoir-faire pour piloter les cinq alambics supplémentaires nécessaires. Pour ma part j'ai une spécialisation en mécanique et machinisme, ce qui complétait bien notre offre de compétences. C'est ce qui nous a incité à créer ensemble notre entreprise familiale.

**J.M. : Connaissiez-vous ce groupe américain avant de vous décider ?**

**T.B. :** Oui, ce groupe est réputé pour avoir lancé, dans les années 1850, un cocktail à base de Cognac.

**J.M. : Avez-vous dû répondre à un cahier des charges précis ?**

**T.B. :** Pas vraiment, mais nous savions que le niveau d'exigence était important. Le domaine Breuil de Segonzac est conduit en mode biologique. C'est d'ailleurs le plus grand vignoble bio en Cognac ! Tout le Cognac en provenance du domaine prend la direction des États-Unis. Notre travail est facilité par la proximité des installations qui sont attenantes aux nôtres. Cela aide grandement la période cruciale de distillation. Nous distillons de fin octobre à fin février et les journées sont longues pour surveiller les huit alambics. Il n'y pas de cahier des charges précis, mais une confiance mutuelle entre le gérant du domaine et nous s'est développée rapidement.

**J.M. : Comment voyez-vous l'avenir ?**

**T.B. :** Nous allons certainement continuer à agrandir notre vignoble et cela va nécessiter des investissements nouveaux pour la distillation. Nous investissons actuellement dans un alambic de 25 HL pour répondre à notre croissance. La demande de prestations de la part des domaines extérieurs va continuer, car c'est une évolution de la structuration du vignoble : conserver le patrimoine, sans forcément faire le travail soi-même. La difficulté à trouver de la main-d'œuvre salariée explique aussi cette demande. Notre expérience avec le groupe Sazerac est une façon de diversifier notre activité viticole en valorisant nos compétences techniques.

## Les clés de la réussite

- **La proximité géographique, car le nombre d'interventions à effectuer peut s'étaler sur plusieurs mois, la distance complique le suivi.**
- **La relation de confiance avec le donneur d'ordre, indispensable quand les interventions sont très pointues techniquement et nécessitent un vrai savoir-faire.**
- **La hausse de la demande de prestations de travail dans les exploitations, en raison de la raréfaction de la main-d'œuvre, notamment pour les conduites de cultures.**

**Version digitale**

Retrouvez le podcast de l'interview intégrale sur la plateforme GPG.

La règle de 3

# Réforme des retraites : les changements clés

La réforme des retraites a été promulguée le 14 avril dernier et entrera en vigueur au 1er septembre 2023. Même si des décrets sont nécessaires pour sa mise en œuvre, nous pointons trois évolutions principales.

*Christelle Dupin-Rappart*

**Responsable juridique du service social Cerfrance Midi-Méditerranée**

Juriste en droit social, Christelle Dupin-Rappart assure la veille juridique et l'expertise sociale pour les métiers de la paye et du conseil.
Elle anime des groupes de travail et forme les collaborateurs de l'ensemble du Réseau Cerfrance dans les domaines de la paye, du droit du travail et de la protection sociale du dirigeant d'entreprise.
Elle conseille les employeurs et accompagne les chefs d'entreprise qui souhaitent monter en compétences dans leur approche RH.

## 1 L'ÂGE DE DÉPART

Le report de l'âge de départ à la retraite est la mesure phare de cette réforme, passant de 62 ans à 64 ans. La première génération impactée étant celle née à compter de septembre 1961 (64 ans pour la génération 1968). Parallèlement, la durée de cotisation pour atteindre le taux plein est relevée à 43 ans (172 trimestres, à compter de la génération née en 1965).
À ce principe de base il convient d'ajouter de nombreuses dérogations que les employeurs et services RH devront appréhender afin de maîtriser les dates de départ de leurs salariés. Si le dispositif de carrière longue est maintenu, celui-ci a été aménagé pour permettre à différentes générations de partir avant l'âge légal.
Ainsi, selon la date de naissance, les 4 ou 5 trimestres cotisés avant 16 ans, avant 18 ans, avant 20 ans ou avant 21 ans, permettront de liquider la retraite entre 58 et 63 ans.
Tous les âges de départ n'ont pas été reportés. Le départ pour handicap reste à 55 ans. De même, le départ pour incapacité permanente avec un taux d'incapacité de 19 % est maintenu à 60 ans. D'autres départs anticipés pour raison de santé vont voir le jour, mais sont en attente de décret.
Devant l'ensemble de ces dispositifs dérogatoires, il conviendra d'étudier les situations des salariés susceptibles d'être concernés.

## 2 LA RETRAITE PROGRESSIVE

La retraite progressive est un dispositif qui permet, en fin de carrière (à 60 ans et 150 trimestres), de réduire son activité professionnelle tout en percevant une partie de sa retraite. L'avantage est de continuer à verser des cotisations sur l'activité à temps partiel poursuivie et d'acquérir ainsi des droits (trimestres, points de retraite) pour la retraite définitive.
Ce dispositif évolue et peut être un bon amortisseur au décalage de deux ans de l'âge de départ à la retraite (en attente du décret pour les nouvelles conditions d'âge et de durée d'assurances). Le salarié pourra demander à diminuer son temps de travail de 40 à 80 %. L'employeur ne pourra pas s'y opposer, sauf à justifier que la durée à temps partiel est incompatible avec l'activité économique de l'entreprise. La retraite progressive risque de connaître un regain d'intérêt et vous devez vous l'approprier afin de mener des réflexions sur les métiers compatibles ou pas avec le temps partiel, sur la planification du temps de travail sans doute plus complexe. Cela peut également être un bon moyen de transmettre des compétences entre seniors et nouvelles recrues sur une durée confortable.
La retraite progressive concerne également les professions libérales.

## 3 LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Le cumul emploi-retraite offre la possibilité de reprendre une activité professionnelle rémunérée une fois retraité. Depuis 2015, cette nouvelle activité faisait l'objet de cotisations, mais ne permettait pas l'obtention de nouveaux droits à la retraite. Afin d'encourager les seniors à reprendre une activité, le cumul emploi-retraite est amélioré sous certaines conditions.
Pour que l'activité reprise puisse ouvrir droit à une nouvelle pension retraite, il convient de liquider la retraite au taux plein (par le nombre de trimestres ou l'âge) et avoir liquidé toutes ses retraites, en d'autres termes être dans le cadre d'un cumul emploi-retraite libéralisé (sans plafond).
De plus, si la reprise d'activité se fait auprès du dernier employeur, il faudra attendre un délai de 6 mois pour cette ouverture de nouveaux droits.
Cette possibilité ne sera ouverte qu'une seule fois. Ainsi, si vous liquidez votre retraite une seconde fois et que vous demandez votre retraite, le 3e cumul emploi-retraite ne générera pas de nouveaux droits.
De la même manière la prime de départ à la retraite ne sera donnée au salarié que lors de la première liquidation de retraite. Là aussi nous attendons les décrets d'application…

**Version digitale**

Retrouvez plus de détails sur la plateforme GPG !

***À noter :** cet article tient compte des informations connues en date de la rédaction du magazine (juin 2023).*

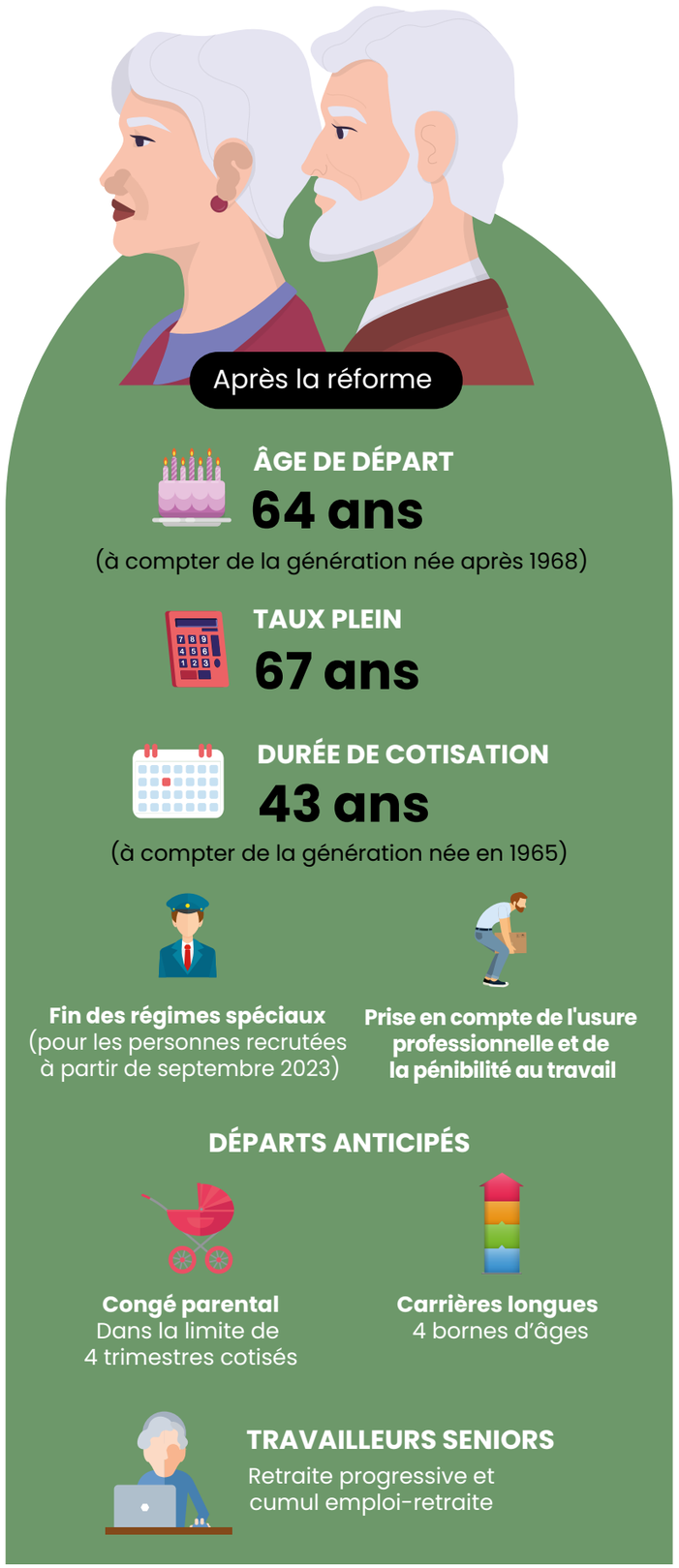

Le mémo de l'entrepreneur

# Hameçonnage*: quand c'est flou, il y a un loup !

Par Nicolas Cayzeele, Conseiller en patrimoine

Les voleurs, malandrins et autres bandits de grands chemins, lorsqu'ils n'usaient pas de violence ont, de tout temps, fait appel à la ruse pour tenter de parvenir à leurs fins. Si nos chemins sont aujourd'hui plus sûrs, les esprits malintentionnés se sont trouvés un autre terrain de jeu et sévissent sur internet. Leurs techniques sont nombreuses, mais commencent toujours par l'envoi d'un message frauduleux : mail, SMS, appel téléphonique… Alors, comment repérer ces messages destinés à vous tromper dans le but d'obtenir vos données personnelles ou professionnelles, et comment réagir ? Voici une liste, non-exhaustive, d'éléments qui doivent vous alerter :

**L'expéditeur du message n'est pas un de vos correspondants habituels.**
Il peut s'agir d'une entreprise dont vous n'êtes pas client, ou d'une adresse mail que vous ne (re)connaissez-pas ou d'une adresse fantaisiste. Si avant même de prendre connaissance du message vous vous demandez pourquoi cette personne s'adresse à vous… Redoublez de prudence !

**L'expéditeur est connu, mais l'apparence est suspecte.**
Des images ou des logos de mauvaise qualité, flous, déformés ou pixélisés ; des fautes d'orthographes ; une absence de personnalisation sont autant de signes que vous avez affaire à un message frauduleux… Poubelle !

**C'est très alarmiste, au-delà du raisonnable.**
Une injonction à répondre dans un délai très court, à cliquer sur un lien pour telle ou telle raison, induisant un inhabituel sentiment d'urgence, ne sont là que pour vous manipuler… Respirez un grand coup et fermez ce mail !

**C'est trop beau pour être vrai.**
Et bien oui, les messages très alléchants qui vous promettent monts et merveilles sont bien ce qu'ils sont : au mieux, une future déception, au pire, une vraie arnaque… Fuyez !

**On vous invite à ouvrir une pièce-jointe.**
La curiosité n'est pas qu'un vilain défaut, mais dans ce cas précis, votre empressement à découvrir ce que l'on agite devant vous pourrait vous perdre… Ne foncez pas tête baissée !

**On vous demande des informations confidentielles.**
C'est l'indice numéro 1 que le message est suspect. Alors, ne communiquez jamais vos données personnelles sans avoir d'abord bien vérifié l'identité de votre interlocuteur… Un code SECRET pour rester SECRET, ne se partage pas !

Quel que soit le message, si vous avez un doute, celui-ci doit l'emporter : prenez le temps de contacter, par un autre canal, l'expéditeur et faites-vous confirmer le message ou la demande.
Pensez à sensibiliser régulièrement vos salariés sur le sujet, car une seule erreur peut avoir des conséquences importantes pour votre entreprise. Alors, pour naviguer et surfer sur internet comme un poisson dans l'eau, ne vous faites pas pêcher !

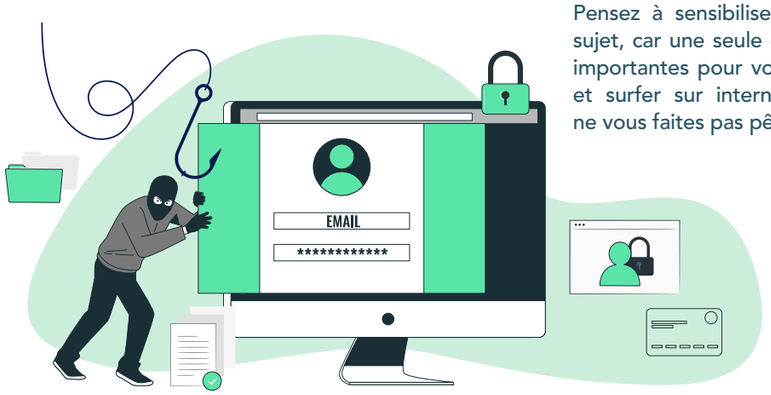


**Version digitale**

Retrouvez plus de conseils sur la plateforme GPG !

*phishing, en anglais.





Point doc

# Les points essentiels d'une offre de prêt

Par Élodie Boutbien, Responsable de marché

Comparer deux offres de prêt n'est pas toujours simple. Il est souvent tentant de s'arrêter au taux d'intérêt nominal alors que d'autres paramètres existent et permettent d'orienter la décision.

**PROJET / OBJET :** il détermine les conditions de la proposition (durée, type de financement, garanties…).

**TYPE DE FINANCEMENT :** il est lié au type de projet à financer ou au cycle de vie de l'entreprise.

**MONTANT DU FINANCEMENT SOLLICITÉ :** le besoin de financement est déterminé par l'étude économique.

**DURÉE DE FINANCEMENT :** elle dépend du type de bien financé et de sa durée d'utilisation.

**PÉRIODICITÉ ET NOMBRE D'ÉCHÉANCES :** elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

**AMORTISSEMENT :** il existe différentes formes d'amortissement : à échéance constante, linéaire (montant de capital toujours identique, les intérêts diminuent au fur et à mesure), modulable (variation possible de l'échéance en cours de prêt) ou *in fine* (une seule échéance à la fin du crédit).

**TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL* :** il s'agit de la rémunération de l'établissement prêteur en contrepartie du risque. Il peut être fixe ou révisable.

**TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) :** il représente le coût total du crédit et permet de comparer plusieurs offres de prêt. Il prend en compte le taux d'intérêt nominal, les frais bancaires et l'assurance.

**FRAIS DE DOSSIER :** ils rémunèrent l'étude du dossier par le partenaire financier. Le montant peut être fixe ou proportionnel au montant du prêt.

**FRAIS DE GARANTIE :** ils dépendent du type de garantie sollicitée par l'établissement bancaire. Ils peuvent être constitués de taxes, émoluments de notaire (par exemple pour une hypothèque) ou de commissions (société de caution mutuelle).

**ASSURANCE EMPRUNTEUR :** elle n'est pas obligatoire pour un prêt professionnel, mais votre établissement bancaire peut l'exiger sur tout ou partie du financement sollicité (quotité assurée). L'assurance rembourse les échéances en cas de réalisation du risque couvert et en fonction de la quotité assurée.

**GARANTIES :** elles permettent d'assurer l'établissement bancaire du remboursement des échéances restantes en cas de défaillance de l'emprunteur. Il existe plusieurs types de garanties : le cautionnement personnel, le recours à un organisme de caution mutuelle, le nantissement, l'hypothèque, le gage…

*** Fixe ou révisable ?**
**Le taux fixe** vous assure la sécurité. Le montant de vos échéances est connu à l'avance. **Le taux révisable** peut être une opportunité d'économies, mais le montant de vos échéances est variable, il n'est donc pas sans risque !

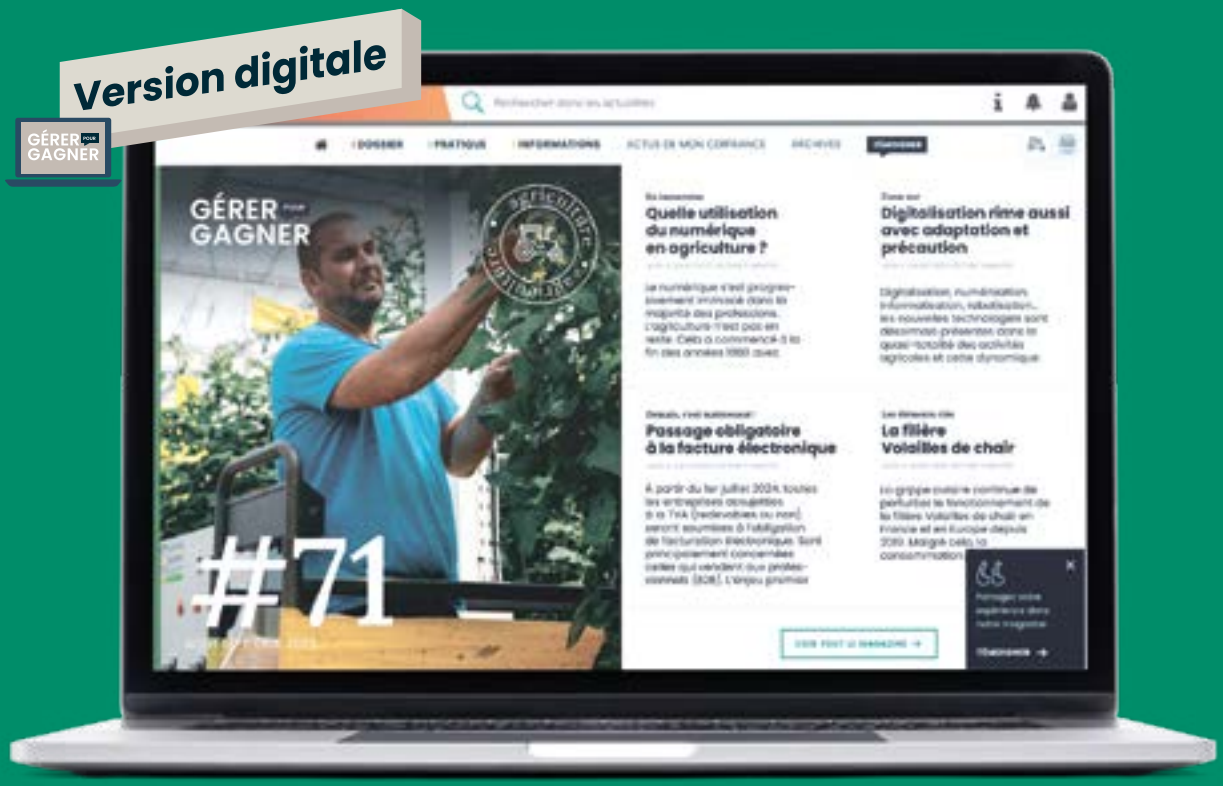


# L'édition digitale de ce numéro est disponible sur la plateforme GPG

**Des contenus supplémentaires :**

- Témoignage vidéo de M. Patrick Molinié, cogérant de la SCEA de Courtebotte
- Diaporama photos du reportage à la SCEA de Courtebotte
- Podcast : interview de M. Thomas Bouché, viticulteur
- Plus d'informations sur le passage obligatoire à la facture électronique
- Des détails complémentaires sur la réforme des retraites
- D'autres conseils contre le hameçonnage
- Plus de chiffres clés

**Envie de partager votre parcours, votre expérience entrepreneuriale, votre histoire atypique ou vos idées innovantes avec les lecteurs de Gérer pour Gagner ?**

Ecrivez-nous à gpg@cn.cerfrance.fr